

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 21 janvier 2014, à 8 h 30, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)  
Suzanne VERREAULT (par conférence téléphonique)  
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)  
Anne CORRIVEAU (par conférence téléphonique)  
Laurent PROULX (par conférence téléphonique)  
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M<sup>e</sup> Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale adjointe  
Alain MERCIER, directeur général

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 14-1

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### 2. Entente de principe sur le renouvellement de la convention collective intervenue entre le RTC et le Syndicat des salariés (es) d'entretien du RTC, CSN inc. et virement de crédits n° 2013-02

#### Résolution 14-2

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu :

- d'entériner l'entente de principe intervenue le 14 janvier 2014 entre le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Syndicat des salariés(es) d'entretien du RTC, CSN inc., et entérinée par ce dernier le 18 janvier 2014, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° 2 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser le virement de crédits n° 2013-02 au montant de 177 000 \$, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 2 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### 3. Levée de l'assemblée

#### Résolution 14-3

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 8 h 55.

Adoptée à l'unanimité

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale adjointe